

Livret d'accueil



CROIX ROUGE FRANÇAISE

CENTRE PARENTAL

35 Boulevard de Chèvre Morte

21240 TALANT

03 80 59 22 69

- Renseignements administratifs

Coordonnées de l'établissement :

Centre Parental Croix Rouge
35 Boulevard de Chèvre Morte
21240 Talant

Téléphone 03 80 59 22 69
Télécopie 03 80 59 22 71

Nom de la directrice : Madame Sandrine Roy

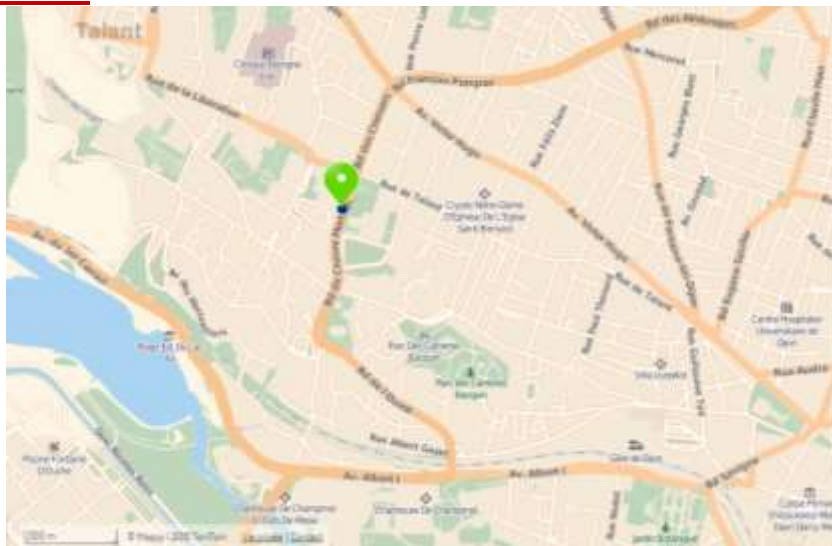
Moyens d'accès

Par le bus : lignes DIVIA/ Liane 1, ligne 11, lignes 20 et 21, corol

A pied : environ 15 minutes depuis la gare SNCF de DIJON

En voiture : places de stationnement devant l'établissement

Plan de situation



LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

Fondée en 1864 par Henry Dunant, la Croix-Rouge a pour vocation de prévenir et d'apaiser toutes les souffrances. A la croisée du secourisme, de la solidarité et de la santé, elle est présente en FRANCE sur tous les fronts de la détresse sociale.

Son champ d'actions se déploie également dans le cadre du Mouvement International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge qui regroupe 181 Sociétés Nationales et 90 millions de volontaires dans le Monde. Ses actions s'effectuent selon le respect de 7 principes fondamentaux :

- **Humanité** : prévenir et apaiser, en toutes circonstances, les souffrances des Hommes.
- **Impartialité** : s'appliquer à secourir les individus à mesure de leurs souffrances, sans distinction de nationalité, de religion, de conditions sociales ou d'appartenances politiques ;
- **Neutralité** : s'abstenir de prendre part aux hostilités et aux controverses d'ordre politiques, raciales, religieuses et idéologiques.
- **Indépendance** : conserver une autonomie qui permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.
- **Volontariat** : mouvement de secours volontaire et désintéressé.
- **Unité** : Présence d'une seule Société de la Croix Rouge ou du Croissant Rouge dans un même pays dont l'action humanitaire s'applique à tous et au territoire entier ;
- **Universalité** : le Mouvement International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge prône l'égalité des droits et le devoir de s'entraider pour toutes les Sociétés.

Institution généraliste, la Croix Rouge Française s'implique dans deux secteurs d'activités qui concourent à son objet social :

Les établissements :

697 unités sociales, sanitaires ou médico-sociales pour environ **16 270** emplois, assurent une activité à but non lucratif. Leurs missions majoritairement de service public sont financées par les différents régimes sociaux existant (Sécurité Sociale, CAF, Conseil départemental, ASE...) et par les prestations des usagers. Le poids économique témoigne d'une forte participation à la protection médicale et sociale en France.

La partie associative :

60 000 bénévoles exercent les activités humanitaires et caritatives dans le cadre l'action sociale permanente vis-à-vis des exclus de France ou d'opérations de secours sur le territoire français ou à l'étranger. La Croix Rouge Française trouve les moyens nécessaires à son action :

- A travers la **générosité publique** (particuliers, entreprises, collectivités locales) sous forme de dons, cotisations, legs, ou de contributions financières permanentes ;
- Via l'**État et l'Union Européenne**, quand ses actions sont jugées prioritaires ;

Elle bénéficie également du produit de la surtaxe de certains timbres émis par La Poste.

LE CENTRE PARENTAL

Suite à l'arrêté du Conseil Départemental n°229-2019 du 30 Décembre 2019, le Centre Parental accueille et héberge des familles (couple parental, père seul et mère seule) isolées, mineures ou majeures, du 6^{ème} mois de grossesse aux 3 ans de l'enfant.

L'objectif demeure l'accompagnement global des parents qui adhèrent à un projet de développement et d'épanouissement de leur(s) enfant(s) afin de leur permettre d'accéder à une autonomie familiale, sociale, financière, et professionnelle quotidienne. Il s'inscrit dès lors dans le champ du soutien à la parentalité.

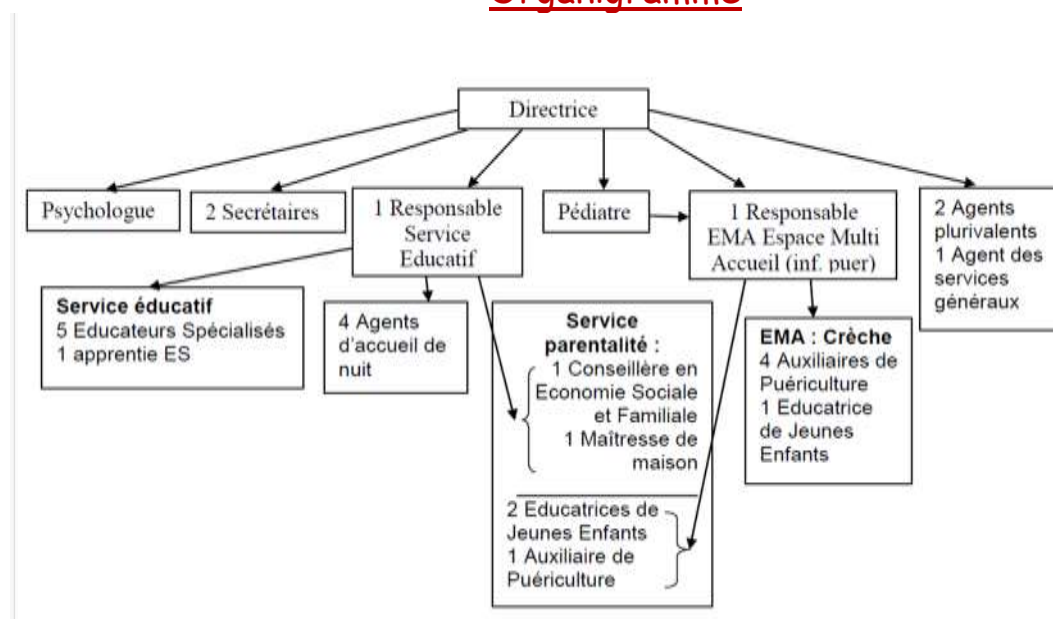
Missions générales

Celles-ci s'appuient sur le **circulaire n° 81/5 du 23 Janvier 1981** définissant la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance précisant les missions essentielles.

Il s'agit dès lors de :

- **Favoriser l'expression d'un choix vis-à-vis de la grossesse** (conduite à terme, interruption) et accompagner la famille dans les démarches adaptées ;
- **Soutenir la famille** dans sa volonté de prendre en charge leur(s) enfant(s), ou d'initier une procédure d'adoption ;
- Apporter un **soutien éducatif, psychologique et matériel** ;
- **Rompre l'isolement** des familles monoparentales et des familles en difficultés ;
- Permettre **l'émergence de projet(s) individuels** (insertion sociale, scolaire, professionnelle...) **et familiaux** ;

Organigramme



Modalités d'accueil et type d'hébergement

Le Centre Parental a la possibilité de prendre en charge **26 familles**, hébergées dans **22 logements en structure collective** répartis sur 3 niveaux (20 studios et 2 F1) ou dans **4 appartements extérieurs** (F3) pour les couples parentaux. L'accès aux logements peut s'effectuer au moyen d'un ascenseur.



Les logements sont meublés et équipés d'une kitchenette, d'une salle de bain avec toilettes et baignoire enfant. Les logements sont tous pourvus d'un balcon.

Les appartements extérieurs possèdent 2 chambres permettant aux parents et à l'enfant de bénéficier d'un espace privilégié.

Chaque logement est équipé d'un téléphone permettant des contacts en interne avec les divers services de l'établissement.



Les numéros internes sont affichés derrière la porte du logement. Une télévision ainsi qu'un équipement ménager de base est également prévu.

Un inventaire est établi à l'arrivée et à la fin du séjour. Tout équipement perdu ou détérioré fait l'objet d'une facturation. Une caution doit être versée à l'entrée dans le logement.

Des **ESPACES COLLECTIFS** au sein du Centre Parental sont mis à disposition des familles résidentes.

- Une buanderie : sous forme d'un forfait de 10 € facturé en fin de mois ;
- Une salle de repas collective : située au rez-de-chaussée, si les familles le souhaitent ;
- Une salle de sport : également située au rez-de-chaussée de l'établissement sous réserve d'avoir signé le règlement de fonctionnement ;
- Un espace multimédia : au fond de la salle de sport ;
- Un parc ombragé : l'accès aux jeux de ce parc s'effectue sous la surveillance et la responsabilité exclusive des parents.
- Un local à poussettes : il est interdit de laisser les poussettes dans les couloirs des étages.

Procédure d'admission



La demande d'admission s'effectue à l'initiative d'un travailleur social et doit être adressée à la **plateforme d'orientation** du Conseil Départemental de la Côte d'Or, afin d'être validée par celui-ci.

Une rencontre est ensuite programmée avec la famille au sein des locaux afin de présenter la structure et d'effectuer un premier échange sur les objectifs d'accompagnement.

A l'issue, la famille bénéficie d'un délai de 48h pour exprimer sa volonté de poursuivre ou non les démarches d'admissions.

Pour réaliser ses missions, le Centre Parental s'appuie sur 3 services complémentaires aux missions spécifiques :

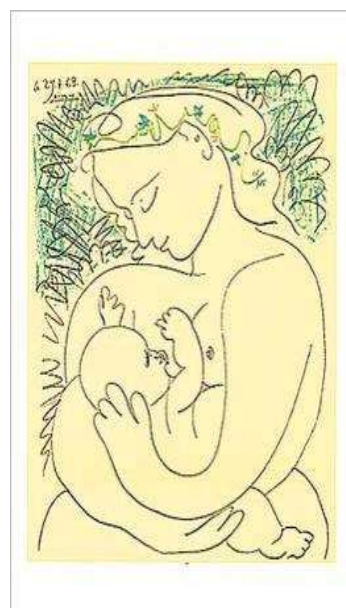
Le Service éducatif

Les objectifs principaux de l'équipe socio-éducative s'appuient sur :

- Un travail autour de la relation parent - enfant : préparation à la naissance de l'enfant, accès à l'autonomie et épanouissement de la relation parent / enfant.
- L'élaboration d'un projet de vie familial, axé sur la fin du séjour au Centre Parental à travers une approche globale (insertion socioprofessionnelle de la famille, situation administrative...).
- Le soutien de la gestion des ressources et du quotidien (entretien du studio, prise de rendez-vous à l'extérieur, planning Espace Multi-Accueil, ...).

Ses missions spécifiques se déclinent sous la forme suivante :

- **Soutenir la prise en charge prénatale** afin de favoriser les bonnes conditions de la grossesse et de la naissance ;
- **Apporter un soutien éducatif** en matière de santé et d'hygiène de vie,
- **Accompagner les démarches administratives** (droits CPAM, CMU, RSA, titre de séjour, etc...) **et l'insertion professionnelle** (scolarité, formation, emploi).
- **Favoriser la mise en place d'une relation privilégiée** entre le parent et l'enfant ;
- **Assurer une médiation entre les membres de la famille** dans les moments d'angoisse et/ou d'inquiétude face aux manifestations de désaccord parental ou encore de souffrance de l'enfant,
- **Protéger** les personnes vulnérables ;



Le Service de Parentalité

Composé de 2 professionnels de l'enfance, il a pour but d'accompagner les parents dans le développement de leur(s) compétence(s) parentale(s) et leur permettre d'appréhender au mieux leur fonction.

Ses missions sont de :

- **Soutenir le(s) parent(s) durant la grossesse** afin de préparer l'arrivée et l'accueil de l'enfant à naître ;
- **Soutenir la prise en charge de l'enfant** afin de favoriser l'apport des soins

nécessaires de puériculture, en particulier lorsqu'il s'agit d'un premier enfant (hygiène alimentaire, relation affective avec l'enfant...). Cela peut passer par un soutien dans un moment de fragilité et de solitude relationnelle,

- **Soutenir la prise en charge quotidienne** de l'enfant notamment sur des temps spécifiques au domicile (couché, repas, toilette...);
- **Favoriser la mise en place des conditions d'accueil et de prise en charge** de l'enfant au quotidien ;
- **Favoriser l'investissement de la fonction parentale** en amont de la naissance mais également après afin de permettre aux parents de concilier les diverses sphères de leur quotidien (activité professionnelle/scolaire, suivi médicaux, obligations personnelles, loisirs...);
- **Favoriser la prise en compte des besoins quotidiens** de l'enfant (affectifs, psychologiques, physiques) par son (ses) parent(s) en fonction des différents stades de développement ;
- **Accompagner les actes techniques usuels** de soins « nursing » et d'alimentation et participer à leur acquisition ;
- **Accompagner la relation privilégiée parent-enfant**, individuellement ou en tant que couple parental ;

L'Espace Multi Accueil (EMA)

Agrée par le service de PMI, l'EMA est réservé aux enfants pris en charge par le Centre Parental. Ses missions sont de :

- **Proposer une structure d'accueil sécurisée et bienveillante**, adaptée aux besoins des enfants accueillis ;
- **Favoriser le développement, l'éveil et la socialisation** de l'enfant ;
- **Veiller à la sécurité, au bien-être physique et psychique** de l'enfant ;
- **Tenir un rôle préventif** au niveau sanitaire, psychoaffectif, social et médical (rencontres régulières avec le pédiatre, suivi des vaccinations...).

Lieu chaleureux et respectueux du rythme des enfants, l'EMA propose des activités propices à leur éveil et à leur socialisation dans un cadre sécurisé et réglementé.

Il garantit le maintien de leurs habitudes de vie dans le respect des valeurs familiales et culturelles tout en apprenant progressivement les richesses et les contraintes de la vie en collectivité. L'adaptation de



l'enfant s'effectue en présence de la famille et de l'auxiliaire référente de la situation qui centralise toutes les observations le concernant.

Des repas variés et équilibrés sont proposés et fournis par un prestataire extérieur de qualité.

L'EMA est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 00 à 19 h 00 selon 3 types d'accueil :

1. Un accueil **régulier** type « crèche » sur la journée, à temps complet ou à temps partiel.
2. Un accueil à **temps partiel** « type Halte-garderie » à raison de 2 à 3 $\frac{1}{2}$ journées par semaine
3. Un accueil **personnalisé** type « relais » pour pallier ponctuellement une difficulté particulière dans la prise en charge de l'enfant ou lorsque sa sécurité, son bien-être physique et/ou psychique ne sont pas ou plus assurés par le(s) parent(s). Dans cette éventualité, les modalités sont définies par les équipes du Service Educatif et de l'EMA en lien avec les parents de l'enfant.

Un accueil relais peut être effectué le week-end de 10h à 17h **de manière exceptionnelle** (hospitalisation, épuisement parental...).

RÈGLES DE VIE ET DE FONCTIONNEMENT

Un exemplaire du règlement de fonctionnement du Centre Parental et de l'EMA est fourni au début de chaque prise en charge.

Une signature sur ces documents atteste que la famille en a pris connaissance et qu'elle s'engage à les respecter.
L'équipe du Centre Parental se tient à disposition pour fournir les explications complémentaires.

Loyer et frais d'hébergement

L'accès à un logement du Centre Parental engendre le règlement mensuel d'un loyer. Celui-ci comprend les frais d'hébergement ainsi que le montant des diverses charges et prestations proposées par la structure. Ces montants sont révisés chaque année.

L'établissement étant considéré comme Résidence Sociale, il ouvre droit à l'A.P.L. (Allocation Personnalisée au Logement).

Un dépôt de garantie de 350 € est demandé au début de chaque période d'accueil avec la possibilité d'un paiement échelonné. Celui-ci sera restitué tout ou partie à la sortie du logement en fonction des éventuels travaux à envisager.

Un état des lieux ainsi qu'un inventaire est effectué au début et à la fin de la période d'accueil.

Un kit ménager (vaisselle) est mis dans chaque appartement à l'entrée des familles. Il est facturé et reste la propriété des familles lorsqu'elles quittent le centre parental.

Contrat de séjour

Les modalités d'accueil ainsi que les objectifs d'accompagnement de chaque famille sont formalisés au sein d'un contrat de séjour.

Rédigé par le référent éducatif, il doit être présenté au maximum un mois après l'effectivité de l'accueil, et faire l'objet d'une signature entre la famille et la structure.

Restauration

Lors de la visite de préadmission, un point est effectué avec la famille, quant au niveau d'autonomie des capacités culinaires et d'alimentation.

Les visites

Les visites peuvent s'effectuer dans les studios, à hauteur de 2 heures maximum entre 14h et 19h et par deux personnes maximum.

Les visiteurs mineurs peuvent entrer sous la condition d'avoir une autorisation écrite de leur responsable légal.

Des visites peuvent avoir lieu dans la salle de jeux du rez-de-chaussée.

Des visites plus étendues peuvent être possible en fonction de l'évaluation de l'éducateur référent. Auquel cas, elles feront l'objet d'une contractualisation.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Une présence continue

Afin d'assurer la sécurité physique et morale de chaque famille, un professionnel est toujours présent dans l'établissement, de jour (équipes pluridisciplinaires) comme de nuit (agent d'accueil de nuit).

Les personnes présentes essaient, dans la mesure de leurs attributions, de répondre aux questions qui leur sont formulées, orientant si nécessaire vers l'interlocuteur adapté.

Charte des Droits et Libertés

La Charte des Droits et des Libertés de la personne accueillie est affichée dans le hall d'entrée. Un exemplaire individuel est remis à chaque famille lors de son arrivée.

Groupe d'expression - réunion des résidentes

Conformément à la législation, il est institué dans l'établissement, un Groupe d'Expression.

Celui-ci se réunit environ 3 fois par an afin de permettre aux résidents de donner un avis sur toutes questions concernant le fonctionnement de l'établissement.

Médiateur et interlocuteur privilégié

En cas de litiges liés au séjour, il est possible de saisir un médiateur de la Commission Départementale de Conciliation.

La liste des personnes qualifiées ainsi que leurs coordonnées sont affichées au sein de l'établissement ou peuvent être disponibles au Conseil Départemental de Côte d'Or.

Les mineurs accueillis quant à eux peuvent contacter directement les services de l'Aide Sociale à l'Enfance via la boîte mail suivante : paroledenfant@cotedor.fr.

Prix de journée

Le prix de journée du Centre Parental est fixé et révisé chaque année par le Conseil Départemental.

Les partenaires

Pour accomplir ses missions, le Centre Parental entretient de fortes relations avec plusieurs partenaires dont voici une liste non exhaustive :

- Aide Sociale à l'Enfance
- P.M.I
- Conseil Départemental
- Tribunal pour Enfants
- Mission Locale
- CHU
- Service d'Assistance Educative en Milieu Ouvert
- Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or
- Service des Tutelles aux Prestations Familiales...

En fonction des problématiques rencontrées et des besoins des familles, l'équipe du Centre Parental peut initier un partenariat avec de nouveaux services.

CONCLUSION

L'équipe du Centre Parental s'engage à vous accompagner dans le développement de vos compétences parentales et de vos projets de vie.

Talant, janvier 2020
Le Centre Parental Croix-Rouge Française